

Juin 2018 73

Institutionnel

L'éducation à l'eau : une mission essentielle de l'agence de l'eau



<u>Libre parole</u>

Une mission en Picardie au cæur des nouveoux défis de l'eou



Regards sur...

La mytiliculture dans les Hauts-de-France



<u>renements</u>

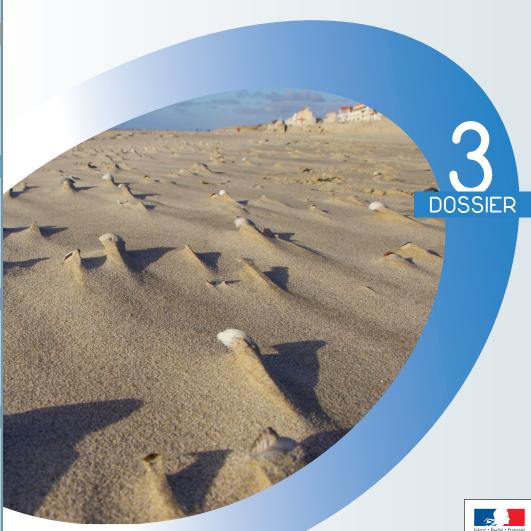
Le Crotoy : une première pierre pour reconquérir la qualité des eaux de baignade



Aaence et

En vacances à la mer? Adoptez les bons gestes...

Les Hauts-de-France et la mer...









édito





DOSSIER



Bertrand Galtier - Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Nos plages affichent leurs couleurs!

La qualité des eaux de baignade est une préoccupation importante pour les touristes et pour les pouvoirs publics. La mer reste la destination préférée des Français, mais de la qualité de la plage dépend bien souvent le choix du lieu de vacances...

En Europe, tous les sites de baianade sont rigoureusement contrôlés afin d'éviter tout risque pour la santé des baigneurs. La réglementation européenne, mise en place depuis 2006 vise à l'élimination de toutes les sources de pollution, déià entreprise depuis plusieurs années en France. La directive veille également à une meilleure information du public sur la qualité des eaux de baignade. Sur le littoral des Hauts-de-France, les efforts ont d'abord porté sur l'amélioration de nos systèmes

d'assainissement par temps sec. Aujourd'hui, les principales causes de dégradation de la qualité des eaux de baianade sont liées aux fortes pluies et aux inondations qui entrainent vers la mer un flux de pollution important.

A cet égard, ces dernières années. l'agence s'est engagée aux côtés des collectivités dans des actions visant à réduire l'impact des rejets par temps de pluie sur tout notre littoral. Ainsi, bassins de stockagerestitution des eaux pluviales, infiltration des eaux de pluie grâce à la mise en œuvre des techniques alternatives s'inscrivent durablement dans nos politiques d'intervention.

De manière générale, la qualité des eaux de baignade s'est améliorée au Fil du temps.

Cette année, près de 90 % de nos sites de baignade sont conformes à la réglementation. Près de 3/4 d'entre eux sont en excellente ou en bonne qualité : c'est un résultat honorable car les contrôles n'ont iamais été aussi sévères. Ils sont malheureusement sans appel cette année pour Boulogne-sur-Mer et Le Crotou dont les plages seront interdites à la baignade en 2018.

L'été approche... notre dossier vous invite au vouage le long de notre littoral, de ses belles plages, et de sa biodiversité remarquable, mais aussi de sa vulnérabilité vis-à-vis de l'érosion côtière et la submersion marine dans le contexte du changement climatique.

Bonne lecture et bonnes vacances!



Les Houts-de-France et la mer

Depuis 2013, la qualité des eaux de baignade est évaluée selon 4 classes de qualité : excellente, bonne, suffisante ou insuffisante. Elle est déterminée en fonction des résultats des analuses effectuées tous les ans pendant les 4 saisons précédentes. Ainsi, pour établir le classement 2017, ce sont les résultats des analyses réalisées entre 2014 et 2017 sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui sont pris en compte. Notre dossier vous en dit plus...



Des résultats encourageants malgré quelques points noirs

Cette année, l'évaluation de la qualité des eaux de bajanade fait ressortir une léaère amélioration. Il faut y voir les premiers effets de la mise en œuvre des plans d'actions définis dans le cadre des profils de baignade initiés depuis 2011. En effet, certains travaux d'assainissement tels que la mise aux normes de stations d'épuration, la construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, nécessitent parfois des délais de réalisation plus importants. Les mesures de « aestion active » des eaux de baignade prises par les communes avec les fermetures préventives temporaires de bajanade, contribuent également à oméliorer le classement



La saison balnéaire 2018 est cependant marquée par les premières interdictions de baignade qui concernent les plages de Boulogne-sur-Mer et Le Crotoy.



Une action coordonnée à l'échelle du territoire

La propreté, la salubrité des plages et des eaux de bajanade sont des préoccupations importantes pour les touristes et les pouvoirs publics. L'action coordonnée des services de l'Etat, de l'ARS, de l'agence de l'eau, ainsi que des collectivités permet de mieux combattre



la pollution afin que nos sites de baignade soient aussi propres et sûrs que possible. Les communes touristiques littorales connaissent un pic de fréquentation durant l'été. Cette saison est révélatrice des politiques menées par les collectivités pour garantir la sécurité des baignades dans l'assainissement et la gestion des eaux pluviales notamment.



Des enieux sanitaires identifiés

La stratégie d'actions de l'agence de l'eau sur le littoral repose sur les profils de bajanade. Chaque site de bajanade fait l'objet d'une identification des sources avérées et potentielles de contamination bactériologique. Les conditions météo océaniques susceptibles de déclasser la qualité de l'eau sont également prises en compte.

De même que les sources de pollution situées dans le bassin versant amont. Ce constat a conduit l'agence de l'eau à intégrer ces bassins versants amont dans les priorités du programme d'actions en faveur du littoral.



Une biodiversité à préserver

Les zones de bajanade sont des lieux de détente. Elles représentent un patrimoine naturel particulièrement riche. Facteur important de l'attractivité touristique de la région, les bajanades et le littoral dans son ensemble sont des espaces particulièrement sensibles et vulnérables. De ce fait, les niveaux de protection u sont plus élevés que sur le reste du territoire. Cela se vérifie par les nombreux sites protégés du Conservatoire du Littoral ou bien encore les réserves noturelles







DOSSIER





Nos plages affichent leurs couleurs!

Le classement de la qualité des eaux de baignade est établi par l'Agence Régionale de Santé. Il se base sur les analyses réalisées de 2014 à 2017 et est établi selon 4 niveaux de qualité : « excellente », « bonne »,

Quelles couleurs pour nos plages?

«suffisante» «insuffisante»



Peu de changements ont été observés dans le bassin Artois-Picardie. A titre d'exemple, toutes les plages de la Somme conservent le même niveau de qualité qu'en 2017.

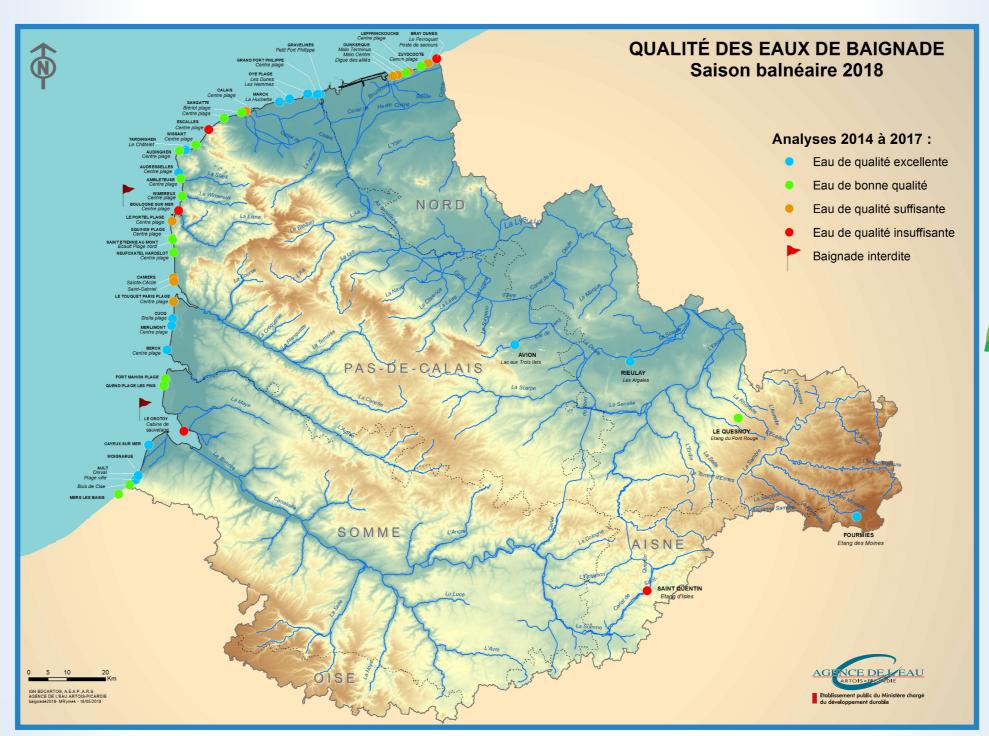
Grand bleu pour Gravelines, Grand Fort Philippe et Marck qui décrochent l'excellence cette année. Bravo à Le Portel qui quitte le rouge pour passer à l'orange et revenir à une qualité suffisante.

Camiers-Sainte-Cécile, et Leffrinckoucke passent du vert à l'orange qui demeure une qualité suffisante. Les plages de Wimereux et de Zuydcoote perdent l'excellence mais restent néanmoins de bonne qualité.

Mauvaise nouvelle sur le littoral Dunkerquois : la plage de Bray Dunes - le Perroquet rétrograde en qualité insuffisante.

Ce qui change cette année

L'année 2018 voit pour la première fois, depuis l'entrée en vigueur de la directive de 2006, les autorités responsables interdire des baignades. Sur les côtes des Hauts-de-France, 2 sites sont concernés : Boulogne-sur-Mer et Le Crotoy.





Pourquoi une fermeture de baignade?

Selon la réglementation, un site de baignade classé en qualité insuffisante pendant 5 années consécutives est soumis à l'interdiction de baignade pour une saison balnéaire. Ainsi, en 2018, il ne sera pas autorisé de s'y baigner. En revanche, la réouverture peut être décidée l'année suivante si la collectivité réalise des travaux permettant d'obtenir une eau de «qualité suffisante» et actualise son profil de baignade. C'est le souhait de ces deux communes qui ont notamment entrepris des travaux de grande envergure.



Comment connaître la qualité de ma plage?

Le ministère de la Santé vous informe en temps réel sur la qualité des eaux de bajanade de votre lieu de vacances ou de votre

→ baignades.sante.gouv.fr Vous y trouverez notamment les derniers résultats d'analuses, les classements des années précédentes et des conseils pour se baigner en toute sécurité, tout en respectant le milieu environnant.











DOSSIER



Les premières interdictions de baignade sur notre littoral

Boulogne sur Mer et Le Crotou ne déploieront pas leur drapeau vert cet été... En cause, la qualité de leurs eaux de baignade jugée insuffisante pour s'y baigner depuis ces 5 dernières années.

Boulogne-sur-Mer

Situé au cœur de la Côte d'Opale. Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche français et centre européen de transformation des produits de la mer. C'est aussi un **site** touristique remarquable qui attire chaque année de nombreux vacanciers profitant des paysages du bord de mer, de son patrimoine historique et de son célèbre Centre national de la mer Nausicaà.

La qualité des eaux de baignade à Boulogne-sur-Mer s'améliore progressivement mais pas suffisamment pour respecter les exigences de la règlementation européenne. Dès l'été 2018, il sera interdit de s'y baigner faute d'amélioration de leur qualité.

Des pistes d'amélioration

La zone de baignade est soumise à l'influence conjuguée des sources de pollution de cette agglomération importante, mais aussi des apports provenant du bassin versant de la Liane. D'importants travaux d'assainissement et d'amélioration des réseaux de collecte ont été effectués dans le secteur du Boulonnais.

Mais la principale cause de dégradation de la qualité des eaux de bajanade est liée aux rejets de pollution par temps de pluie. Conscientes de la nécessité d'une meilleure maîtrise des eaux pluviales, les villes de Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne, Outrequ et Le Portel se sont dotées en 2011 d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales permettant de définir des actions pour gérer plus efficacement cette problématique.



La construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales polluées de 12 600 m³ sur le site de la Place de France à Boulogne-sur-Mer constitue une étape importante dans la reconquête de la qualité des eaux de baignade. Cet ouvrage soutenu financièrement par l'agence de l'equ, permet de réduire de 90 % les déversements d'eaux usées par temps de pluie dans l'avant-port. Le chantier a démarré en avril 2018 et la mise en service du bassin est prévue avant la saison balnéaire 2019.

Le Crotou

Le Crotoy est une station balnéaire située en Baie de Somme. C'est la seule plage de la France septentrionale exposée au Sud. Elle bénéficie d'un ensoleillement maximum et d'une vue exceptionnelle sur toute la baie. de Saint-Valéru-sur-Somme à la pointe du Hourdel, ou encore sur le Parc du Marquenterre.

La qualité des eaux de baignade est une problématique préoccupante pour ce site. Le Crotou est en effet de nouveau classée en qualité insuffisante. Elle sera donc interdite à la baignade dès cet été. C'est une mauvaise nouvelle pour cette commune qui accueille une population touristique importante et qui vit notamment du tourisme, des loisirs nautiques, de ses activités conchulicoles, ou encore de la pêche à pied.

Des pistes d'amélioration

La courantologie particulière de la baie de Somme rend plus complexe la mise en évidence de l'impact des différentes sources de pollution sur la qualité des eaux de baignade.

Le profil de baignade réalisé sur ce site, a permis d'identifier les sources de pollution afin de programmer des actions efficaces. En premier lieu, une nouvelle station d'épuration sera mise en service dès 2019. Cet équipement, soutenu financièrement par l'agence de l'eau, traitera plus efficacement les eaux usées et notamment l'azote et

le phosphore : la qualité des rejets au milieu naturel sera ainsi nettement améliorée. Par ailleurs, depuis 2009, la commune met en place des techniques alternatives permettant de gérer les eaux pluviales par infiltration. Cette technique permet de supprimer les principaux rejets d'eau pluviale souvent chargés de pollution, sur le front de mer. Enfin, des actions concernant un territoire plus large que celui de la commune du Crotoy nécessitent des engagements de l'ensemble des acteurs de la Baie de Somme.



Les eaux de baignade sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé

Pourquoi un contrôle des baianades?

La motivation première du contrôle des baignades est d'ordre sanitaire. C'est pour cela que le code de la santé publique a confié cette mission aux Agences Régionales de Santé (ARS).

De nombreuses études ont été effectuées pour rechercher le lien entre la qualité d'une eau utilisée pour la baignade et l'apparition de troubles de santé chez les personnes. Des observations indiscutées de maladies ont été analusées lors d'enquêtes épidémiologiques. Les experts consultés à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de l'organisation mondiale de la santé (OMS), ont alors conclu que

«Les baignades dans les eaux polluées présentent des risques potentiels pour la santé».

Il s'est donc dégagé une opinion générale selon laquelle les éléments de preuves sont suffisants pour justifier l'application de mesures préventives.



L'évolution du cadre réglementaire

La commission européenne a estimé qu'une révision de la directive s'imposait au regard de l'amélioration des connaissances techniques et scientifiques depuis les années 1970.

La directive de 2006 en vigueur vise entre autre à :

- ⇒ Renforcer la protection sanitaire des baianeurs par un nouveau mode d'évaluation de la qualité ;
- ⇒ Adapter le contrôle sanitaire en le recentrant sur des germes test plus pertinents et en abandonnant tous les paramètres physico-chimiques ;
- ⇒ Renforcer la connaissance des plages et des influences qu'elles subissent par l'élaboration de profils de baignade.



Du contrôle au classement

L'ARS organise le contrôle sanitaire des eaux de baignade. Elle détermine le nombre de prélèvements annuels pertinents selon l'historique de la qualité de l'eau et transmet le programme des prélèvements au laboratoire et au responsable de la baignade. Les plages font l'objet de 9 à 18 analyses soit au total plus de 500 analyses pour le littoral des Hauts-de-France. Les analyses sont ensuite interprétées et font l'objet d'un bulletin d'information. Chaque analyse est qualifiée de « bonne », « moyenne » ou « mauvaise ». Les analuses de « mauvaise » qualité peuvent entrainer une fermeture temporaire de la baignade notamment en eau douce où le renouvellement de l'eau est souvent bien moindre qu'en

→ L'ensemble des analyses est disponible sur le site internet : baignades.sante.gouv.fr

Le classement est un moyen simple et pratique pour donner une appréciation globale sur la qualité d'un point de baignade. Celles-ci sont réparties en 4 classes «Excellent», «Bon», «Suffisant» et «Insuffisant».

Les 3 premières classes respectent les normes de la directive de 2006. Seule la dernière «Insuffisant» correspond à des baignades dont la qualité de l'eau se révèle non conforme à la directive. Ce sont des lieux où la qualité ne permet pas de garantir la protection des baigneurs exigible par le progrès des connaissances et demandée par la réglementation.

Pour une meilleure représentativité, les résultats de la saison écoulée mais aussi des 3 années précédentes sont utilisés pour établir ces classements. Le classement 2018 est donc établi à partir des analyses des saisons 2014, 2015, 2016 et 2017.



De l'excellence à l'interdiction de baignade

Depuis 2013, début de l'application de la nouvelle directive baignade, et pour la cinquième année consécutive des plages sont classées en «Insuffisant».

Elles ne respectent pas, et de manière répétée, les dispositions européennes et nationales relatives à la qualité des eaux de bajanade.

Dans cette situation le Code de la Santé publique indique que

«Lorsqu'une eau de baignade est classée comme étant de qualité «Insuffisant» pendant 5 années consécutives, une décision de fermeture du site de baignade est prise par la personne responsable de l'eau de baignade pour une durée couvrant au moins toute la saison balnéaire suivante.»

C'est en application de ces dispositions que les maires du Crotou* et de Boulognesur-Mer* ont pris au printemps des arrêtés de fermeture de baignade pour la saison estivale 2018.

* Voir notre article en page 6

Propos recueillis auprès de Messieurs Pierre PRUVOT et Christophe HEYMAN, du Service Régional d'Evaluation des Risques Sanitaires au sein de l'ARS des Hauts-de-France.







DOSSIER



À la découverte des trésors de nos plages...

Par sa diversité de paysages et de milieux, le littoral du bassin Artois-Picardie héberge une biodiversité remarquable

Baies, estuaires, dunes, marais arrièrelittoraux, caps, falaises... abritent de facon permanente ou temporaire quantité d'espèces dont certaines sont rares et protégées.



Une vie marine riche et diversifiée

Les plages du littoral offrent souvent de grandes étendues de sable plus ou moins envasées, mais elles peuvent être aussi constituées de galets ou barres rocheuses. Toutes présentent une grande richesse écologique. Ainsi, les habitats rocheux accueillent une diversité d'alques de formes, de tailles, et de couleurs variées. Ils regorgent d'espèces animales telles les éponges, les anémones, les mollusques, les étoiles de mer, les crustacés... que l'on peut découvrir à marée basse surtout lors des grandes marées.



En comparaison, les grandes étendues de sable peuvent paraître désertes. Et pourtant, on y observe nombre d'oiseaux marins sédentaires ou de passage, et parfois même des phoques. En haut de plage, les laisses de mer constituées de débris naturels forment un écosystème particulier aux conditions contraignantes. Elles accueillent à la fois des espèces terrestres ou marines ainsi que de petits crustacés caractéristiques des hauts de plages : les puces de mer.



Les flaques ou «bâches» hébergent des crustacés comme les crevettes et parfois même quelques poissons piégés par la marée.

Enfin, dans le sable, sont présentes de nombreuses espèces animales comme des mollusques : spisule, tellines, coques, des vers dont les arénicoles que trahissent les tortillons de sables, ou encore des oursins de sable. En surface les dépôts verdâtres ou brunâtres mettent en évidence la présence de microalques.



Un espace surveillé

Ou'ils soient sableux ou rocheux, les habitats littoraux abritent une faune et une flore abondantes et diversifiées. régulièrement surveillées au titre de la Directive Cadre sur l'Eau à laquelle contribue l'agence de l'eau. Macrofaune et macroflore littorales font ainsi l'objet d'un suivi respectivement par lfremer et Museum National d'Histoire Naturelle, opéré par le Groupe d'étude des milieux estuaires et littoraux (GEMEL) en baie de de Somme et par la station Marine de Wimereux sur le littoral.



Un littoral particulièrement exposé aux risques littoraux

Sur les 250 km du littoral, les évolutions du rivage peuvent constituer une menace pour les riverains en plusieurs endroits. d'autant que la population y est très dense. Les évolutions sont variables, mais le recul du trait de côte peut être supérieur au mètre par année, voire plusieurs mètres dans certains secteurs notamment lors d'événements climatiques marquants.

Certaines falaises sont fortement soumises à l'érosion par la mer pouvant aller jusqu'à leur effondrement progressif. Ouelques communes du Bassin ont ainsi perdu des rues et des habitations depuis le milieu du siècle dernier. C'est le cas de la commune d'Ault dans la Somme



Un recul du trait de côte de plus en plus marqué

Une grande partie du littoral est constitué de larges plages sableuses et de dunes côtières qui protègent l'arrièrepays des attaques de la mer. Toutefois, par endroit, le recul rapide du trait de côte peut mettre en péril les habitations et autres installations humaines, en particulier lorsque celles-ci sont situées dans les zones basses à l'arrière du littoral. Une grande partie de la plaine côtière constituée de polders* est ainsi menacée d'inondation par submersion marine lors des tempêtes.

* Un polder est une étendue artificielle de terre gaanée sur l'eau, le plus souvent dont le niveau est inférieur à



Ces risques sont exacerbés par les conséquences du changement climatique qui implique une hausse du niveau de la mer et une probable augmentation de l'intensité des événements tempétueux.



Ouelles solutions?

Les réponses apportées par les pouvoirs publics portent sur les ouvrages de protection qui sont réparés voire renforcés après les tempêtes. Elles s'appuient également sur la **prévention** notamment par le contrôle de l'urbanisme, la conscience du risque, la réduction de la vulnérabilité des territoires ou encore le recul stratégique.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'admettre l'évolution du rivage, d'accepter le gain de territoire par la mer, et d'organiser sur le long terme la réorganisation de l'aménagement du territoire.

Le Sundicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la Communauté d'Agalomération des Deux Baies en Montreuillois ont engagé conjointement une stratégie de gestion du littoral dans toutes ses composantes (submersions, recul du trait de côte...). Une première tranche priorisée d'actions a été identifiée et inscrite dans une convention opérationnelle portant sur la période 2016 - 2021 pour un montant global de plus de 45 M€ avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.



Pour un développement équilibré des espaces littoraux et maritimes -Enseignements du programme de recherche LITEAU 2012-2016

Destiné aux chercheurs comme aux gestionnaires de l'espace littoral et du monde maritime, le présent auvrage détaille les résultats de six projets de recherche (2012-2016) qui éclairent deux grandes problématiques : la compréhension des processus physiques influençant la structure spatiale des espèces marines à la gestion des aires marines protégées et les recompositions et représentations des territoires littoraux dans le temps et dans l'espace.

→ Disponible sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



Convention cadre stratégie littorale Bresle - Somme - Authie

Le PAPI Bresle-Somme-Authie (BSA) a été labellisé par la Commission Mixte Inondation le 5 novembre 2015 pour une durée de six ans. Il définit une stratégie à court, moyen et long terme de gestion intégrée du trait de côte, à l'échelle du bassin de risque s'étendant de Berck-sur-Mer jusqu'au Tréport. Il permettra de lutter contre la submersion marine, l'érosion des cordons dunaires et les éboulements par bloc de falaises, de réduire les nages sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement. Cette convention s'inscrit dans le cadre de ce programme.

→ Disponible sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire







INSTITUTIONNEL



Une stratégie nationale pour la mer et le littoral

Avec plus de 10 millions de km2, la France représente le deuxième espace maritime mondial. Ce monde de la mer se trouve au cœur d'enjeux environnementaux et économiques.

En 2009, suite au Grenelle de la mer, la France s'est engagée dans la construction d'une politique intégrée de la mer et du littoral. Cette démarche a abouti en 2017 à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML).

Objectif : concilier protection du milieu marin et activité économique

Cette stratégie fixe des objectifs sur le long terme et donne un cadre d'action au travers de grandes orientations. La politique maritime de la France se veut à la fois protectrice de la biodiversité et de la ressource mais également soucieuse de développer une activité économique durable. Cette approche ambitieuse ne peut aboutir qu'avec la mobilisation de tous les acteurs concernés. Elle doit également tenir compte des spécificités locales qu'elles soient écologiques, économiques ou sociales.





Le Document Stratégique de Façade (DSF) précise les orientations de la

stratégie nationale pour la mer et le littoral pour chacune de nos quatre Façades littorales. Il vise à améliorer la coexistence des activités tout en assurant leur compatibilité avec la protection du milieu marin.



Une consultation en vue de l'établissement des stratégies de Facade

Les DSF sont élaborés par les services de l'Etat et ses établissements publics en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux réunis au sein du Conseil Maritime de Façade. Ils ont fait l'objet d'une concertation du public du 26 janvier au 25 mars 2018. Quels espaces faut-il réserver aux énergies renouvelables, à la pêche, à l'aquaculture? Comment encourager la

gestion durable des activités maritimes?... Ce sont quelques-unes des questions posées aux Français pour mieux définir les objectifs des quatre façades maritimes Françaises dont les stratégies devront être adoptées en avril 2019.

→ Pour en savoir plus : www.merlittoral2030.gouv.fr/



L'éducation à l'eau : une mission essentielle de l'agence de l'eau



Retour sur le forum participatif sur le thème de l'eau et la biodiversité avec André Flajolet, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie



Ce forum a montré la diversité des actions menées sur notre territoire. Pourquoi l'éducation à l'eau est si importante?

Nous savons tous que l'eau c'est la vie. C'est une ressource indispensable pour la survie des organismes vivants et elle est essentielle à la santé humaine. Elle constitue aussi un élément de développement économique et social dans nos sociétés. Pas d'accès à l'eau potable, pas d'accès à la vie! Eduquer devient alors une obligation morale visà-vis des générations futures. Eduquer, c'est d'abord permettre de devenir citouen et c'est faire exister le monde. dans ce qu'il a de concret et d'ouvrir le champ des possibles pour protéger nos ressources et l'eau en particulier. Aujourd'hui, nos ressources naturelles, dont l'eau, sont menacées, des grands fleuves n'apportent plus l'eau à la mer, et des lacs ont disparu. Il est important d'éduquer pour inverser la tendance. Notre gaence accélère et intensifie



Les ateliers du Forum portaient sur les acteurs, les publics et les besoins...: I' essentiel d' « une éducation à l'eau réussie »?

les études portant sur une meilleure

protection de la ressource.

Une bonne éducation à l'eau nécessite une convergence des intérêts

des organismes publics et des associations en faveur des ressources environnementales. Les acteurs du territoire doivent être des facilitateurs de changement de comportements pour toutes nos activités. Ils sont essentiels et doivent être organisés en réseau pour optimiser leur efficacité. Ils touchent un large public : enfants, jeunes gens et adultes, grâce à leurs approches différenciées.

Eduquer c'est être actif, interactif et c'est amener le citouen au cœur de son

Enfin, l'éducation à l'eau doit être intégrée aux politiques publiques. C'est un suiet important qui doit être porté, accompagné et aidé, techniquement et financièrement. C'est ce que fait remarquablement l'agence de l'eau depuis toujours.



Ouel est pour vous le rôle de l'agence dans l'éducation à l'eau?

Depuis sa création, l'agence communique et sensibilise tous les publics à l'equ. Il ne se passe pas une année sans que soit organisé un évènement sur le thème de l'eau.

L'agence de l'eau doit poursuivre le travail d'éducation qu'elle a engagé dès son origine. Elle représente une vitrine de l'éducation à l'eau qui fédère, propose et encourage les initiatives en faveur de la préservation de la ressource en eau. L'organisation de ce forum participatif contribue à la construction d'un véritable réseau éducatif, c'est une pierre de plus apportée à cet édifice!

Dès 1976, l'agence s'est associée à l'Education Nationale pour promouvoir le thème de l'equ auprès des scolaires. Organisation de classes d'eau, interventions dans les écoles, diffusion d'outils pédagogiques ont ainsi permis de sensibiliser le jeune public à la protection de cette ressource précieuse. Au fil des ans. l'éducation à l'eau s'est élargie au monde associatif et aux collectivités en ajustant nos politiques dans ce domaine.

Aujourd'hui, l'éducation à l'eau et à la biodiversité, c'est la création d'outils innovants par une collaboration étroite avec l'Education Nationale. C'est aussi la mise en place de partenariats avec, d'une part avec les établissements scolaires afin de développer des programmes de sensibilisation, d'autre part avec le monde associatif et les collectivités. Pour la première fois, le 19 avril dans le cadre d'un forum participatif, l'agence a réuni les représentants de 70 structures d'éducation de notre territoire qui se sont exprimés sur leurs pratiques, leurs besoins et les perspectives d'avenir. Cette journée consacrée à la présentation d'actions phares pour l'éducation à l'eau et à la biodiversité, a été complétée par trois ateliers. L'occasion pour les participants de proposer leurs solutions notamment pour travailler plus efficacement en réseau ou encore faciliter l'accès à l'éducation à l'eau



Le DSF sert de cadre de référence pour l'intégration d'enjeux maritimes et côtiers à la gestion des territoires littoraux. Il a pour vocation <mark>d'accompagner les collectivités et porteurs de projets dans la meilleure prise en compte du lien terre/mer au sein du processus de planification</mark> de l'espace maritime. Ce document édité par la DIRMER MEMNor est spécifique à la Façade Manche-Est-mer du Nord. Il présente l'état des lieux les objectifs et les enjeux

→ Disponible sur le site de la Préfecture de la Somme www.somme.gouv.fr



Contre Courant Junior

Contre Courant Junior illustre parfaitement l'implication de l'agence dans le domaine de la diffusion de publications pédagogiques sur l'eau. Distribué dans tous les établissements scolaires des Hauts-de-France, ce magazine s'adresse aux 9-13 ans. Ce dernier numéro est consacré à la protection de la ressource en eau.

→ Consultable et téléchargeable sur le site de l'agence de l'eau : www.eau-artois-picardie.fr





LIBRE PAROLE





REGARDS SUR



Une mission en Picardie au cœur des nouveaux défis de l'eau



Libre-parole à François Blin, chef de la mission Picardie de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



En 1990, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a pris la décision de créer une mission sur le territoire picard. Quel était son objectif?

Cette initiative avait pour objectif d'assurer une proximité de terrain des services de l'Agence avec les acteurs locaux et de permettre une diffusion des données sur l'eau.

Cette mission a été inaugurée en 1991 et elle constitue depuis cette date un relais local privilégié pour le partenariat d'actions avec notamment les collectivités territoriales du département de la Somme. de l'arrondissement de Saint-Ouentin. A noter que depuis 2008, des communes du Nord du département de l'Oise ont rejoint ce territoire désormais composé de 935 communes pour une population de près de 690 000 habitants.



Quelles étaient alors les priorités d'actions?

A l'origine, la priorité d'actions a clairement visé la mise à niveau des agglomérations d'assainissement destinées à l'épuration des eaux usées domestiques. Outre les programmations pluriannuelles de travaux d'assainissement avec les collectivités. Les premières années ont également permis d'établir un important travail de communication pédagogique auprès des

scolaires et de Fédérer les structures gestionnaires des cours d'eau. Depuis 10 ans. le rôle de la mission s'est élarai aux politiques de gestion des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable

En matière d'assainissement et de gestion de l'alimentation en eau potable. ce sont ainsi respectivement près de 986 M€ et 67 M€ de travaux accompagnés par l'Agence à hauteur de près de 274 M€ et de 20 M€.

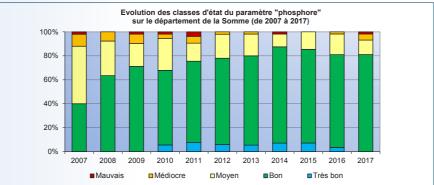


Ouels sont depuis les nouveaux enjeux?

Le territoire picard offre des paysages et des milieux naturels diversifiés à haute valeur environnementale. La vallée de la Somme et son littoral, les cours d'eau à potentiel piscicole ou encore la présence des zones humides le confirment. A contrario, du fait de son caractère essentiellement rural, ce secteur reste confronté à un morcellement des maîtrises

d'ouvrage publiques dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il est également sujet à des risques de pollutions diffuses d'origine agricole.

Gestion des eaux pluviales sur les bassins versants, lutte contre les pollutions diffuses, amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, sécurisation de l'alimentation en eau et gestion de la ressource en eau constituent désormais les principaux enjeux de l'eau sur le territoire. Face au défi climatique et aux enjeux de reconquête de la biodiversité, l'équipe de la Mission Picardie est appelée également à renforcer son implication pour un engagement accru d'actions dans les domaines de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique : le littoral Picard de l'estuaire de la Bresle à la Baie d'Authie, en passant par la Baie de Somme, présente une vulnérabilité particulière à la submersion marine, que les conséquences du changement climatique pourraient amplifier.



Le pourcentage de station en bonne qualité vis-à-vis du paramètre «phosphore» a doublé sur ces dix dernières années dans la Somme, sous l'effet conjugué de la politique de limitation des phosphates dans les détergents, d'une amélioration de l'assainissement et d'une réduction des apports paricoles

Du littoral gicard aux sources de la Somme et de ses confluents, l'action de la Mission réside dans un travail de concertation et de programmation pluriannuelle d'actions portées par l'ensemble des collectivités territoriales du territoire. Ce travail de partenariat, proche du

La mutiliculture dans les Hauts-de-France



Clémence Gariglietti-Brachetto, Chargée de mission pour les Hauts-de-France au Comité Régional de la Conchulicutrure (CRC) Normandie - Mer du Nord



Le CRC veille sur les intérêts des éleveurs de coquillage de notre littoral. Pouvez-vous nous en dire plus sur la mutiliculture?

Sur le littoral des Hauts-de-France, seul l'élevage des moules ou mytiliculture, est actuellement pratiqué, au travers de 3 techniques : l'élevage sur pieu qui produit les fameuses moules de **bouchot**, l'élevage sur filière se pratiquant en pleine mer et l'élevage à plat, réalisé directement sur les espaces rocheux. La technique la plus utilisée est l'élevage de bouchot. La présence de grandes étendues de sable à pente douce sur nos côtes en favorise le développement. Elle est suivie par l'élevage sur filière mis en place au large de Dunkerque.

La conchyliculture des Hauts-de-France se différencie de la filière nationale par une commercialisation de proximité maieure vers des mareueurs et des restaurateurs ou des poissonniers locaux. Cette démarche permet de valoriser ces produits en circuit court. La vente directe se développe progressivement.

La mytiliculture dans les Hauts-de-France en quelques chiffres

3500 tonnes de moules produites en 2017 22 entreprises mutilicoles dont

- > 14 dans la Somme
- > 8 dans le Pas-de-Calais (dont deux entreprises ont également des concessions dans la Somme)
- > 2 dans le Nord

Chiffre d'affaires : 7,35 M€ en moyenne



Quels enjeux pèsent sur cette profession?

La mutiliculture se trouve au cœur d'enjeux à la fois économiques, socioéconomiques mais aussi environnementaux et sonitoires

L'un des principaux enjeux concerne le développement de la conchyliculture en région. C'est une activité génératrice d'emplois. La nouvelle génération d'éleveurs s'oriente vers la création de leur propre entreprise mais cela nécessite d'accéder à de nouvelles concessions. Le développement de nouveaux sites doit se faire dans le respect de l'environnement et des usages existants, ce qui passe par une phase d'expérimentation permettant la concertation sur le projet.

A cet effet, un travail important d'intégration environnementale est mené par le CRC. Chartes de bonnes pratiques, prise de conscience globale des professionnels à l'impact de l'activité sur l'environnement ou réalisation de ramassage des déchets sur l'estran sont mises en place pour améliorer la vision des acteurs sur notre filière.

Autre enjeu majeur : l'amélioration de la qualité de l'eau. La dégradation de la auglité du milieu marin, notamment d'un point de vue bactériologique, est un danger pour la pérennité de notre filière. Toutes les zones conchulicoles sont situées dans des zones sanitaires classées en B. Les professionnels se sont donc nécessairement équipés de station de purification. Une démarche qui représente non seulement un investissement lourd mais aussi l'apprentissage d'un nouveau métier. Une dégradation de la qualité de l'eau en classe C obligerait les professionnels à ne commercialiser que des produits en conserve, ce qui n'est pas viable pour la conchuliculture. L'élevage de moules ne nécessite aucun intrant.

De ce fait, la richesse naturelle des eaux marines en éléments nutritifs est cruciale pour obtenir des moules charnues et un cheptel vivace. Or, les cas de mortalité recensés sur les côtes françaises sont inquiétants. Des études sont en cours afin d'identifier les causes de ce phénomène.



Quelles sont les voies de développement de votre filière?

La valorisation des produits représente un enjeu important pour la profession. Des signes de qualité sont mis en place pour mettre en avant les caractéristiques de nos produits. Par exemple, la Spécialité Traditionnelle Garantie « Moules de bouchot », label européen, protège un savoir-faire auquel tous les conchuliculteurs concernés adhèrent dans les Hauts-de-France. Elle garantit une technique mais aussi une abondance de chair et une taille minimale. Certains producteurs sont labellisés « Saveurs en Or », d'autres choisissent l'Agriculture biologique, ou encore le Label Rouge « Moules sur filières ». Enfin. la diversification des espèces produites est une perspective de développement à moyen terme. Quelques

→ Pour en savoir plus sur le CRC : www.huitres-normandie.com/

conchuliculteurs.

projets ont déjà été proposés par des



levage de moules en Baie de Somme





terrain, mené au quotidien depuis plus de 25 ans avec l'Etat, les collectivités et leurs groupements et les nombreux porteurs de projets demeure un gage de réussite et de crédibilité dans l'action de l'agence de l'eau.





Le Crotoy: une première pierre pour reconquérir la qualité des eaux de baignade

Jeudi 19 avril, l'Agence de l'Eau représentée par son directeur des Interventions, Vincent Valin, Jeanine Bourgau, maire du Crotou et Benoît Lemaire, sous-préfet d'Abbeville ont posé la première pierre de la nouvelle station d'épuration du Crotou qui devrait être opérationnelle en 2020.

D'une capacité de 12 000 EH. ce nouvel équipement sera doté d'un traitement biologique de type boues activées en aération prolongée. d'une filtration tertiaire et d'un traitement bactériologique par Ultra-Violet avant rejet final des eaux épurées dans le canal du Marquenterre.



Les boues seront déshydratées par centrifugation et valorisées en compostage. Le décanteur primaire de l'ancienne station sera réutilisé pour stocker les eaux excédentaires collectées par le réseau d'assainissement lors d'épisodes pluvieux intenses. Les equx ainsi stockées seront ensuite traitées par la station d'épuration.

En zone littorale, les eaux pluviales peuvent contribuer à la dégradation de la qualité des eaux de baignade. C'est dans un objectif de suppression des principaux rejets d'eaux pluviales présents sur le front de mer que la commune du Crotou a mis en œuvre depuis 2009 des techniques alternatives permettant de gérer les eaux pluviales par infiltration. Ce sont ainsi près de 3 ha qui ont pu être déconnectés du réseau pluvial permettant de supprimer les principaux rejets d'eaux pluviales sur le front de mer.

Ces travaux concourent à la reconquête de la qualité des eaux de baignade et font partie du plan d'actions du profil de baignade qui a été révisé en 2016. Certes, il reste beaucoup à faire.

D'autres actions concernant un territoire plus large que celui de la commune du Crotoy et nécessitant une prise de conscience et des engagements de l'ensemble des acteurs de la baie de Somme seront à mettre en œuvre.



Un radar pour Flasher les oiseaux

La Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France, avec le soutien de la Région et de l'Agence, vient de se doter d'un radar ornithologique AVIRAD. Inspiré de la marine, ce bijou de technologie a été installé le long de la baie de Canche sur la plage des pauvres à Etaples.

L'intérêt de cet équipement est essentiellement d'avoir une photographie précise de l'état de la biodiversité à l'échelle nationale voire européenne. Les oiseaux sont des marqueurs fondamentaux de la biodiversité ordinaire et remarquable. Outre la mesure en continue du flux d'insectes et d'oiseaux. cet équipement permettra d'évaluer l'état des populations et de comprendre les facteurs qui peuvent modifier les comportements et stratégies migratoires mais également les mouvements locaux. Ce sont quelques 700 000 données qui pourront être collectées sur un an, de jour comme de nuit, qu'il pleuve ou qu'il vente.

→ Renseignements: tv.hautsdefrance.fr

Roye: une nouvelle station d'épuration pour rendre à l'Avre son bon état

D'une capacité de 10 333 EH, la nouvelle station d'épuration de Roye a été inaugurée officiellement, le 20 avril, en présence de Philippe De Mester, Préfet de la Somme, l'agence de l'eau représentée par Bertrand Galtier son directeur général et de Pascal Delnef, le maire de Roye.

Construite en 1966, cette station était devenue obsolète. Les dysfonctionnements de son sustème d'assainissement rendaient de plus en plus difficiles la collecte et le traitement efficace des eaux usées. En 2003, la décision a été prise de mettre aux normes le système d'assainissement dans son ensemble et de construire un nouvel équipement.

La filière de traitement retenue est de tupe boues activées à aération prolongée Les travaux réalisés permettront de collecter et de traiter les eaux usées à la fois de temps sec et de temps de pluie. L'objectif étant d'ici 2021, de permettre à l'Avre, affluent de la Somme de retrouver le bon état.

Ajoutons que cet ouvrage a été construit dans une démarche de développement durable. La consommation d'énergie est optimisée grâce à une pompe à chaleur située dans le bâtiment d'exploitation et la station bénéficie d'une intégration paysagère grâce à la création d'un merlon aménagé en praires fleuries.





Pavillons bleus: 7 sites à l'honneur pour le bassin Artois-Picardie

Créé par Teragir en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

Le palmarès 2018 vient de récompenser Gravelines, Petit-fort-Philippe, Berck-sur-Mer, Cayeux-sur-Mer dans la catégorie « plages » Etaples et Saint-Valery-sur-Somme dans la catégorie « ports de plaisance ». Deux ports fluviaux des Près-du-Hem à Armentières et de la Porte du Hainaut à Saint-Amand-les-Eaux ont également été distingués.

Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur une commune ou un port de plaisance. véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des touristes. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses. L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur l'examen de critères regroupés en

4 grandes familles > L'éducation et la sensibilisation à l'environnement basée sur la mise

en place de 5 actions d'éducation à

l'environnement dont au moins deux directement sur la place labellisée.

- > La gestion de l'eau qui impose le classement du site de baignade en excellente qualité (classement ARS) à partir des 4 dernières années.
- > La gestion des déchets avec la mise en place du tri sélectif d'au moins trois tupes de matériaux sur la plage ou le port de plaisance.
- > L'environnement général qui intègre notamment l'accessibilité de la plage aux personnes à mobilité réduite.
- → Renseignements: www.pavillonbleu.org



Le 8 juin, fêtons les océans!

Nausicad a fêté la Journée Mondiale des Océans avec de nombreuses animations : micromonstres, animations autour de la faune marine, un quiz permettait notamment de tester vos connaissances sur notre planète bleue et de découvrir les enjeux qui se posent à l'humanité. 205 élèves de CM1/CM2 de Wimereux, Etaples, Fort-Mahon Plage, Le Crotou et Saint-Valéry-sur-Somme sont venus présenter leurs actions dans le cadre du projet des Aires Marines Educatives, dont un flash mob depuis la plage de Boulogne-sur-Mer...

→ Renseignements : www.nausicaa.fr



La station d'épuration de Roye

La nouvelle station d'épuration de Roye a été inaugurée le 20 avril. Elle contribue à la mise aux normes des ouvrages du bassin Artois-Picardie. Elle participe en outre à l'amélioration de l'Avre particulièrement vulnérable aux pollutions d'origine urbaine.

Cette plaquette décrit en détail le fonctionnement de la station. Elle propose également une fiche d'identité de l'Avre, complétée par les évolutions constatées ces dernières années en termes de qualité de l'eau.

→ Disponible sur le site internet de l'agence : www.eau-artois-picardie.Fr









En vacances à la mer? Adoptez les bons gestes...

En mer comme sur terre, les déchets et les substances polluantes peuvent nuire à la vie ou au développement de nombreuses espèces, y compris l'être humain.

- Un sac en plastique qui s'envole finit sa course dans la mer... et bien souvent dans l'estomac des animaux marins, des poissons ou des oiseaux. Les plastiques accumulent les polluants présents dans l'eau comme les pesticides ou encore les hudrocarbures... C'est pourquoi il est déconseillé de les emmener sur la plage en particulier lorsqu'il y a du vent.
- Evitez de jeter vos déchets dans l'eau : ceux-ci ne conviennent pas à l'alimentation animale, ils peuvent même être toxiques. De plus, ils se transforment en pollution.
- En mer et en rivière, respectez le milieu naturel. Les roselières, les berges constituent souvent des lieux de reproduction et de nidification de la faune locale : empruntez les chemins piétonniers aménagés à cet effet.

- Vous pratiquez la plongée sous-marine? Les palmes peuvent abîmer la flore et à la faune marine souvent très fragiles...
- Toute activité motorisée génère du bruit et de la pollution qui portent atteinte à la faune et à la flore : utilisez les zones dédiées à cet effet.
- Vous êtes un adepte de la pêche aux coquillages et crustacés? Respectez les quantités et les tailles autorisés : Pêcher des poissons en dessous des tailles autorisées empêche le renouvellement naturel des espèces et réduit les ressources.
- Enfin, même s'il est indispensable de se protéger des rayons du soleil, privilégiez les laits solaires aui se dissolvent dans l'eau. Les huiles solaires forment un écran à la surface de l'eau qui ralentit la photosynthèse, et donc la vie végétale, près des côtes.
- Ne jetez pas vos mégots de cigarettes sur la plage, ils contiennent des substances toxiques qui nuisent au milieu marin.



Directeur de la publication : Bertrand Galtier Directrice de la rédaction : M. Cordonnier Rédactrice en chef : D. Poncet Comité de rédaction : C. Célary, M. Cordonnier,

A. Debarge, Ch. Dericq, C. Euverte, M. Facq, M. Khireddine, L. Leclercq, C. Lesniak, D. Poncet, J. Prygiel, V. Valin, A. Vlandas Ont également participé à ce numéro : F. Blin, C. Halkett, L. Lemaire, A. Mormentyn,

S. Parmentier, M. Rymek, et C. Gariglietti-Brachetto (CRC Normandie-Mer du Nord), C. Heyman et P. Pruvot (ARS Hauts-de-France)

MEP: V. Dassonville

Conception graphique : JL. Vandeweghe

Crédits photos : AEAP, Fotolia, Adobe Stock, FRC Hauts-de-France

ABONNEMENT GRATUIT:

Agence de l'Eau Artois-Picardie 200, rue Marceline Centre Tertiaire de l'Arsenal BP 80818 - 59508 Douai cedex Tél.: 03 27 99 90 00 - Fax: 03 27 99 90 15

www.eau-artois-picardie.fr

facebook.com/EauArtoisPicardie



Contre Courant © Marque déposée. N° ISSN : 0997-7198. Photos d'illustration : AEAP / Fotolia. Procédé d'impression respectant l'environner